

## MISE EN PLACE DE L'ACCÈS AUX URGENCES DU CENTRE HOSPITALIER EMILE ROUX DU PUY EN VELAY PAR LA RÉGULATION DU SAMU

Comme de nombreux services d'urgences en France, celui du Centre Hospitalier Emile Roux du Puy en Velay doit faire face à une demande croissante de soins malgré des ressources médicales de plus en plus rares. Pour maintenir une prise en charge adaptée aux besoins des patients, le Centre Hospitalier Emile Roux du Puy en Velay met en place un filtrage de l'accès à ses urgences par la régulation du SAMU entre 18h30 et 7h30 du samedi 24 juin 2023 au jeudi 31 août 2023.

Cette réorganisation des ressources médicales aux urgences doit permettre de :

- Maintenir la présence d'un seul médecin urgentiste en service la nuit au lieu de deux ;
- Maintenir le Service Mobile d'Urgence et de Réanimation 24/24 sur l'ensemble du département ;
- Eviter au maximum la réorientation des patients vers d'autres services d'urgences comme nous avons pu le rencontrer à six reprises au cours du mois de mai 2023.

Ainsi, les prises en charge aux urgences hospitalières seront assurées sur ces périodes mais seulement après régulation du SAMU de Haute-Loire. Les modalités de prise en charge aux urgences, en journée, restent inchangées. Il est cependant fortement recommandé de contacter le 15 avant de se déplacer aux urgences.

La permanence des soins via la régulation libérale au 04 71 04 33 33 et la maison médicale de garde seront également disponibles le samedi et le dimanche de 8h à minuit et du lundi au vendredi en semaine de 20h à minuit.

Quelles conséquences pour les usagers ? :

- Il faudra appeler le SAMU Centre 15 en cas d'urgence,
- Une réponse sera apportée par l'équipe du SAMU Centre 15. Selon la situation médicale, l'heure et le jour, les réorientations pourront être :
  - Le médecin traitant ;
  - Une organisation territoriale structurée : Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) ou Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ;
  - Un centre de soins non programmés (Maison Médicale de Jour, CMSI...);
  - La Maison Médicale de Garde (MMG) ;
  - Les urgences du CH Emile Roux ou d'un autre établissement.

- En conséquence, il ne faudra pas se rendre spontanément, sauf urgences vitales, aux urgences du Centre Hospitalier Emile Roux du Puy en Velay entre 18h30 et 7h30 du samedi 24 juin 2023 au jeudi 31 août 2023.
- Pour les personnes qui se présenteraient spontanément sans avoir eu l'information préalable de contacter le 15 ou qui n'en auraient pas eu la possibilité, un dispositif d'appel relié au SAMU sera mis en place à l'entrée des urgences.

**L'accueil des femmes enceintes et des parturientes est  
maintenu en salle de naissance**

**En toutes circonstances, en cas d'urgence vitale ou de  
doute faites le 15**



